

COMMUNE
DE
POLLIGNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025/29

Conseil municipal du mardi 10 juin 2025

Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand.

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GÉHANT

OBJET : Acquisition d'une parcelle boisée - PELISSON

Monsieur le Maire expose que les consoeurs PELISSON, propriétaire d'une grande parcelle boisée située au Bois des Allemands sur la commune de Pollionnay, ont décidé de la vendre. La commune s'est vu notifier la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) par la SAFER et propose de l'acquérir en exerçant son droit de préférence.

Il s'agit de la parcelle AO 6, d'une surface de 29 595 m², constituée de bois et située au Bois des Allemands. Elle est vendue au prix de 3 000 €, soit approximativement 10 centimes du m².

Considérant que la parcelle AO 6 est d'une surface importante et intéressante pour la gestion du massif forestier, et qu'elle est située dans le périmètre de gestion de l'Office National des Forêts,

Considérant qu'il y a donc intérêt pour la commune à acquérir ce bien,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle AO 6, d'une surface de 29 595 m², au prix de 3 000 €,

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

AUTORISE le maire à signer tout document s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20250610-202505_202529-DE
Reçu le 11/06/2025

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
11 juin 2025